Premier axe : la nature juridique de l'actif

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Le droit suisse a trouvé sa réponse par la voie législative et doctrinale. Un crypto-actif n'est pas une chose (Sache) au sens des art. 641 ss du Code civil (CC ; ZGB), car il lui manque une substance corporelle. Ce n'est pas non plus une créance, à moins qu'il n'incorpore une obligation envers un débiteur identifiable. Ce que possède le détenteur est un pouvoir de disposition de fait fondé sur le contrôle de la clé privée. Le rapport du Conseil fédéral du 14 décembre 2018 a suivi cette analyse et renoncé à créer une nouvelle catégorie de biens. La loi TRD de 2020 a plutôt jeté deux ponts spécifiques. Les droits-valeurs inscrits au sens des art. 973d ss du Code des obligations (CO ; OR) servent aux jetons qui représentent des droits. Les art. 242a et 242b de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP ; SchKG) prévoient la distraction des cryptoactifs en cas de faillite.[1] Il en résulte un régime à deux niveaux. Les purs jetons de paiement comme le bitcoin sont protégés par un contrôle analogue à la possession, par la distraction en cas de faillite et par le droit de l'enrichissement illégitime. Les jetons qui incorporent des droits peuvent prendre la forme de droits-valeurs inscrits et bénéficient alors de la pleine protection des papiers-valeurs prévue aux art. 973e à 973g CO, y compris l'acquisition de bonne foi.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Singapour est parvenu à une position comparable par la jurisprudence. Dans *Quoine Pte Ltd v B2C2 Ltd*, la Court of Appeal a laissé ouverte la question de la qualification de bien, tout en traitant les jetons comme susceptibles d'être détenus en trust pour les besoins de l'appel.[2] Dans *CLM v CLN*, la High Court a accordé une proprietary injunction sur des bitcoins et des ethers volés, jugeant qu'ils remplissaient les critères de propriété d'*Ainsworth*.[3] L'étape décisive a été franchie dans *ByBit Fintech Ltd v Ho Kai Xin*, où le tribunal a jugé que l'USDT est une thing in action et donc un bien susceptible d'être détenu en trust. Le tribunal a rejeté l'argument selon lequel un stablecoin dépourvu de droit de remboursement exigible envers l'émetteur ne pourrait être une chose in action.[4] Singapour traite donc les crypto-actifs comme des biens aux fins des trusts, du tracing et des injonctions, sans qu'une loi le dise.

La différence pratique tient à l'endroit où se situe la sécurité juridique. En Suisse, le détenteur d'une action tokenisée sait exactement, grâce à l'art. 973d CO, quelle convention d'inscription et quelles qualités du registre sont requises, et un acquéreur est protégé dans sa bonne foi selon l'art. 973e al. 3 CO. À Singapour, une action tokenisée reste une action au sens du Companies Act 1967, le jeton servant de preuve de l'inscription au registre. Le statut de bien du jeton en tant que tel repose sur *ByBit*. Pour un pur jeton de paiement, les positions s'inversent : la qualification de bien retenue à Singapour donne au détenteur les remèdes du trust et du tracing, que le droit suisse n'offre que par les voies plus lourdes de l'art. 242a LP et des art. 62 ss CO.[5]

Question	Suisse	Singapour
Source de la règle	Rapport du Conseil fédéral de 2018 ; loi TRD de 2020 (CO, LP)	Jurisprudence : Quoine (2020), CLM v CLN (2022), ByBit (2023)
Pur jeton de paiement	Pas une chose ; pouvoir de disposition de fait ; pas d'acquisition de bonne foi	Bien (thing in action) ; peut être détenu en trust
Jeton représentant des droits	Droit-valeur inscrit, art. 973d ss CO, si la convention d'inscription et le registre remplissent les critères légaux	Droit sous-jacent (action, créance, part) régi par sa propre loi ; le jeton constitue un enregistrement ou une preuve

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Question	Suisse	Singapour
Acquisition de bonne foi	Oui pour les droits-valeurs inscrits (art. 973e al. 3 CO) ; non pour les jetons de paiement	Les moyens de défense de l'equity (acquéreur de bonne foi à titre onéreux) s'appliquent à la thing in action
Trust sur des jetons	Uniquement par la Convention de La Haye sur les trusts et les art. 149a ss LDIP ; pas de trust de droit interne	Trusts exprès, résultants (resulting) et judiciaires (constructive) disponibles
Clé perdue	Actif perdu ; aucun mécanisme juridique pour le recréer	Actif perdu ; le tribunal ne peut pas rétablir le contrôle
Questions ouvertes au 30 juin 2026	Traitement des jetons qui ne sont ni des jetons de paiement ni des droits-valeurs inscrits (jetons de gouvernance, jetons LP)	Singapour adoptera-t-il une « troisième catégorie » légale ? statut des NFT dont le contenu est hors chaîne

Question de client

« Nous détenons des obligations tokenisées émises par une SA zougoise et des USDC sur une plateforme d'échange singapourienne. Lesquels de ces actifs sont "à nous" au sens juridique strict ? » Les obligations tokenisées sont des droits-valeurs inscrits si les conditions de l'émetteur contiennent la convention d'inscription exigée par l'art. 973d CO. Vous détenez alors un papier-valeur qui peut être nanti, transféré et acquis de bonne foi sur le registre. Les USDC détenus sur la plateforme sont, en droit singapourien, une thing in action qui vous appartient en equity si la plateforme les détient en trust en vertu de ses conditions et des exigences légales de trust du Payment Services Act (PSA). Si les conditions font au contraire de la plateforme votre débitrice, vous avez une créance contre elle et rien de plus. Lisez les conditions avant de lire la loi.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Notes

1. Conseil fédéral, rapport « Bases juridiques pour la distributed ledger technology et la blockchain en Suisse » du 14 décembre 2018 ; loi fédérale sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués du 25 septembre 2020, en vigueur depuis le 1er février et le 1er août 2021 (RO 2021 33 et RO 2021 400). L'analyse de droit privé est exposée dans la partie D, chapitres I à III. ↩
2. Quoine Pte Ltd v B2C2 Ltd [2020] SGCA(I) 02, § [144]. La décision est analysée dans la partie J, chapitre I. ↩
3. CLM v CLN and others [2022] SGHC 46. ↩
4. ByBit Fintech Ltd v Ho Kai Xin and others [2023] SGHC 199, § [27] à [36]. Le tribunal s'est référé à l'analyse de la « troisième catégorie » de la Law Commission of England and Wales. Il a jugé que le droit singapourien n'avait pas besoin de cette catégorie pour parvenir au résultat. ↩
5. Sur les remèdes suisses en cas de transferts erronés, voir la partie D, chapitre II ; sur le tracing et les constructive trusts à Singapour, voir la partie J, chapitre IV. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.